

DELIBERATION N° 2016/D233



MARCHES DE TRAITEMENT – NOTIFICATION DES TRANCHES CONDITIONNELLES

Lors de délibérations précédentes, le Président avait été autorisé à notifier aux entreprises citées ci-dessous les tranches fermes des marchés de prestations qui expirent au 31/12/2016. Il convient d'autoriser la notification des tranches conditionnelles correspondantes pour l'année 2017 :

Marchés	Date de démarrage du marché	Durée	Titulaires	Prix Unitaires indicatifs HT
Traitement des déchets verts	01/01/2015	2 ans reconductible 2 fois une année	SEDE ENVIRONNEMENT	15 € tonne sans valorisation
Transport et Location de bennes		1 an reconductible 3 fois une année	PAPREC GRAND OUEST	85 € par rotation
Traitement des gravats		2 ans reconductible 2 fois une année	Carrières RAULT Carrières TRESSIGNAUX Carrières LESSARD Carrière BIDAULT Carrière BEUREL	De 2 € à 3.70 €/m3
Fourniture de carburants	01/01/2016	1 an renouvelable une fois	STATION DES CHATELETS	0.86 HT € / litre
Transfert et Traitement des encombrants		1 an renouvelable 2 fois	GUYOT ENVIRONNEMENT MORLAIX	86 € HT / tonne dont 14 € TGAP
Location de 2 camions polybennes		1 an renouvelable 1 fois	FRAIKIN	2 720 € / HT mensuel et par camion

TGAP : Taxe générale des Activités Polluantes (Tarif de 2016)

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée,

➡ **AUTORISE** le Président à notifier les tranches conditionnelles pour l'année 2017 conformément au tableau ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
A Saint-Brieuc, le 16 Novembre 2016

Le Président
Thierry BURLLOT



**KERVAL CENTRE ARMOR
BUREAU DU 16 NOVEMBRE 2016**

Envoyé en préfecture le 24/11/2016

Reçu en préfecture le 24/11/2016

Affiché le 29/11/2016

ID : 022-200043677-20161116-D233-DE

Convocation du 25 octobre 2016

Nombre de membre du bureau : 15

L'an deux mil seize le seize novembre à dix-sept heures, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à la Mairie à Ploufragan, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : Mr Thierry BURLOT

NOM	ELUS DE	PRESENT	ABSENT EXCUSE
Thierry BURLOT	Cc Lanvollon-Plouha	X	
Claude BLANCHARD	SBABA	X	
Jean-Luc BARBO	Lamballe communauté	X	
Guy LE HELLOCO	Smictom de Loudéac		X
Marie-France BOULDE	SBABA	X	
Rémy MOULIN	SBABA	X	
Françoise LE FUR	Centre Armor Puissance 4	X	
Jean-Pierre CARLO	Cdc Arguenon-Hunaudaye		X
Daniel NABUCET	Cdc Côte de Penthièvre	X	
Gervais LE BOUC	Cdc Pays de Matignon		X
Christian LE MAITRE	Cdc Sud Goëlo		X
Eliane TETU	Cdc Pays de Moncontour	X	
Jean-Paul LE VAILLANT	Le Leff communauté		X
Jean Yves LOYER	Quintin communauté		X
Claude PERRIN	Sivom du Méné		X

Présents : 8

Absents : 7

Votants : 8